



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 08/11/2021 Dossier complet le : 08/11/2021 N° d'enregistrement : 2 021,5862

1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'irrigation sur la commune de Rocquemont

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **EARL NUYTTENS**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale _____

RCS / SIRET **3 7 7 | 5 2 5 | 6 2 1 | 0 0 0 | 1 9** Forme juridique **EARL**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°27 a)	Forage d'irrigation de 80 m de profondeur

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage d'irrigation sur la commune de Rocquemont (60). Le forage aura une profondeur de 80 m et captera la nappe de l'éocène du Valois (FRHG104).

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'un forage d'irrigation pour le développement de cultures biologiques.

L'EARL NUYTENS est actuellement gérée par 3 associés dont un Jeune Agriculteur. Afin de concrétiser l'installation d'un second Jeune Agriculteur, l'EARL a décidé de se lancer dans le légume de plein champ en AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

L'ensemble des acheteurs des productions biologiques exigent que les parcelles soient irriguées pour une qualité irréprochable de la récolte. C'est dans l'objectif de répondre à ce cahier des charges que l'EARL projette la création d'un forage d'irrigation.

Cet ouvrage permettra l'irrigation d'une surface d'environ 62 ha de cultures par an (15 ha d'haricots, 10 ha de jeunes carottes, 5 ha de grosses carottes, 5 ha d'oignons, 27 ha de pommes de terre de consommation).

La parcelle d'implantation du forage a été déterminée suivant l'accès à l'électricité, à la localisation des parcelles à irriguer et suivant les contraintes foncières. L'emplacement souhaité est donc propice à la bonne exploitation du forage. Aucune autre alternative n'est viable d'un point de vue technico-économique et environnementale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en la Création d'un forage d'irrigation d'une profondeur d'environ 80 m d sur le territoire de la commune de Rocquemont (60) et en la réalisation d'essais de pompage.

Le niveau piézométrique de l'éocène du Valois étant situé à une profondeur d'environ 30 mètres dans le secteur de l'étude et les rabattements conséquents à prévoir lors de l'exploitation de l'ouvrage (environ 20 m) entraînent une foration jusqu'à 80 m de profondeur.

Le forage projeté aura une profondeur d'environ 80 m. Il sera réalisé en mode rotation avec injection d'eau claire au diamètre 375 mm. Des tubages PVC et Inox seront ensuite mis en place. La colonne sera composée :

- De tubages pleins en PVC de 10 mm d'épaisseur et de diamètre 280 mm de 0 à 10 m de profondeur ;
- De tubages crépinés en Inox de 10 mm d'épaisseur et de diamètre 267 mm de 10 à 80 m de profondeur.

L'espace annulaire situé entre les profondeurs 0 à 2 m/sol fera l'objet d'une cimentation gravitaire et un bouchon de billes d'argiles de type "Peltonite" sera mis en place de 2 m à 2,5 m de profondeur afin d'éviter toute infiltration des eaux de ruissellement et d'isoler les arrivées d'eau superficielle. Un massif filtrant de gravier sera mis en place de 2,5 à 80 m de profondeur.

Des essais de pompage seront réalisés (longue durée et par paliers) et un ouvrage annexe sera créé (piézomètre) afin de déterminer précisément les caractéristiques hydrodynamiques de la nappe (transmissivité et coefficient d'emmagasinement) et la productivité de la nappe au droit de l'ouvrage. Le rejet des eaux d'exhaure liées aux essais sera localisé sur la parcelle du projet à l'opposé de l'ouvrage créé et de son piézomètre (environ 500 m à l'Ouest).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'EARL prévoit l'irrigation d'environ 62 ha de cultures par an.

Au total les besoins annuels s'élève à 95 900 m³/an.

Le forage sera utilisé de la façon suivante :

Débit horaire : 65 m³/h (un enrouleur),

Volume journalier : 1 300 m³/j (20h * 65 m³),

Volume annuel maximal : 95 900 m³/an (Haricots = 15 ha * 1 500 m³/an = 22 500 m³/an + Jeunes carottes = 10 ha * 1 600 m³/an = 16 000 m³/an + Grosses carottes = 5 ha * 2 500 m³/an = 12 500 m³/an + Oignons = 5 ha * 2 500 = 12 500 et Pommes de terre de consommation = 27 ha * 1 200 m³/an = 32 400 m³/an)

Il convient de rappeler que les volumes présentés ci-dessus représente une limite maximale d'exploitation. En effet, le forage sera sollicité en fonction des conditions météorologiques et du besoin réel des cultures (bilan hydrique).

La période de pompage correspondra à la période d'irrigation : de fin juin à début septembre (période estivale) et ce de manière discontinue. L'ouvrage sera sollicité uniquement durant quelques jours consécutifs et les prélèvements seront limités à 20h par jour.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création de forages d'irrigation et les pompages d'essai figurent à la rubrique 1.1.1.0. de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration instituée par l'article R.214-1 en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

Au titre de la rubrique 1.1.1.0., le projet est soumis à déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur de l'ouvrage	80 m
Débit horaire d'exploitation	65 m ³ /h
Volume journalier	1300 m ³ /j
Volume annuel maximal	95 900 m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Rocquemont (60)
Section ZI n°6

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 4 8 ' 2 9 " _ Lat. 4 9 ° 1 5 ' 2 1 " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Rocquemont

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 1,3 km à l'Est du site d'implantation projeté. Cette zone correspond aux « Coteaux de la vallée de l'Automne » référencée sous l'identifiant FR2200566.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ouvrage exploitera la nappe d'eau souterraine de l'éocène du Valois (HG 104). Cet aquifère correspond à l'aquifère multicouches composé des calcaires du lutétien et de la nappe des sables du Cuisien.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact quantitatif ne sera pas important au vu des volumes recherchés. De plus les prélèvements dans le secteur du projet ne sont pas importants. En effet, un seul forage en exploitation est répertorié sur la commune de Rocquemont. Il s'agit de l'ouvrage BSS000JXYS localisé à 2 km au nord au lieu-dit le Plessis-Châtelain.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets d'eau liés aux essais de pompage lors de la création de l'ouvrage seront effectués à environ 500 m à l'Ouest sur la parcelle d'implantation du projet. Les rejets seront réalisés directement sur le sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'eau de la nappe sera temporairement perturbée par l'injection massive d'air lors de la foration. Au vu de la durée des travaux, la situation et les conditions originelles de la nappe seront vite rétablies une fois l'ouvrage terminé.

Afin d'empêcher toute pollution, une cimentation du tubage en face des terrains non saturés sera mise en place afin d'isoler la nappe superficielle. Le forage sera implanté de façon à éviter que les eaux superficielles (eaux pluviales) puissent s'infiltrer au droit du forage. Un dispositif de fermeture provisoire de forage par capot en acier de 5 mm d'épaisseur, cadenassé sur la tête du tubage sera mis en place. Une margelle sera réalisée. De manière générale la création de l'ouvrage et les essais de pompage seront conformes à l'arrêté forage du 11 septembre 2003.

Il n'y aura pas d'incidence durable sur la qualité des eaux puisque aucun produit indésirable ne sera introduit pour la création de l'ouvrage. Des mesures préventives seront prises par l'entreprise de foration afin d'éviter toute pollution accidentelle (contrôle des machines et des outils avant intervention, hydrocarbure stocké sur bâche étanche, nettoyage et remise en état du chantier...). Dans le cas où le forage ne présenterait pas de condition optimale pour la production, il sera alors abandonné et rebouché dans les règles de l'art (Guide d'application de l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003 relatif à la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature eau). Enfin, l'ouvrage sera équipé d'une pompe alimentée par l'énergie électrique et sera abrité par un local. En cas de besoin, l'EARL Nuytens respectera les restrictions d'usage de l'eau édictées par le préfet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le caractère temporaire du prélèvement, la position des autres captages d'exploitation et l'absence d'impacts notables sur le milieu naturel permettent d'estimer qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Le projet n'est exposé à aucun risque qu'il soit naturel ou technologique. Aucune zone sensible ou protégée n'est présente au droit ou à proximité du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à AUGER-SAINT-VINCENT

le, 08/11/2021

Signature

E.A.R.L. NUYTENS
Capital 1 750.000 F
9 Rue du Raguet
Cidex 35
60800 AUGER SAINT VINCENT
Tel. 03 44 59 03 56
RCS D 377 525 621

us